

Réf: Dossier N° 038998

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « BARBER CHILL »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE, Lot 691, Ilot 44

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05/11/ 2020 , et enregistrés au CEPICI le 01/12/ 2020, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BARBER CHILL »

Objet : INSTITUT DE BEAUIE
. MANICURE ET PEDICURE
. SOIN DE VISAGE EÏ MASSAGE
. CONSEIL ET FORMATION
- COMMERCE GENERAL
- DIVERSES PRESTAÏONS

Et pour la réalisation de l'obiet social - l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilière et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE, Lot 691, Ilot 44

Dirigeant(s) : Mlle ISSAOUI ZEINAB (GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-05849 du 06/10/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°28473/GTCA/RC/2021 du 06/10/2021

